



Syndicat de l'enseignement de Champlain

À LA PERSONNE DÉLÉGUÉE

Dans le supplément du «Le Champlain» de novembre 2003, nous invitons les personnes à se procurer auprès de vous les formulaires appropriés pour établir le dépassement et en calculer la compensation.

Vous trouverez, dans cet envoi, les formulaires illustrant les trois (3) situations et la façon d'évaluer la compensation s'y rattachant :

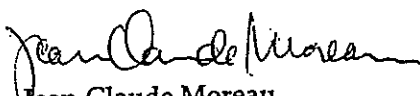
- ⊗ Situation 1 : Groupe en classe ordinaire ou spéciale
- ⊗ Situation 2 : Groupe en classe ordinaire avec intégration d'élèves HDAA
- ⊗ Situation 3 : Classe spéciale comprenant des élèves de différentes catégories

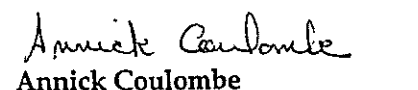
Nous vous demandons :

- ⊗ D'informer les enseignantes et les enseignants que vous détenez une copie de ces formulaires et nous vous invitons à les reproduire au besoin.
- ⊗ D'inviter les personnes à vérifier s'ils ont un dépassement d'élèves, d'en évaluer la compensation et de conserver une copie, si tel est le cas.
- ⊗ De vous assurer que les personnes concernées par un dépassement l'ont signifié à la direction.
- ⊗ De les informer qu'au moment du paiement, ils doivent vérifier l'exactitude du paiement et que s'il y a écart, ils doivent communiquer le plus rapidement possible avec la personne-ressource au Syndicat.

Remarques :

- ⊗ Les formulaires sont un instrument permettant à chacune et chacun de vérifier l'exactitude de son dépassement et la compensation conséquente.
- ⊗ À la C.S. Marie-Victorin, le paiement de la compensation doit être fait au plus tard le 30^e jour de la fin d'une étape.
- ⊗ À la C.S. Des Patriotes, le paiement est fait à la fin de l'année scolaire.


Jean-Claude Moreau
Conseiller en relations de travail
Section Des Patriotes


Annick Coulombe
Conseillère en relations de travail
Section Marie-Victorin

N.B. : Conserver la copie du Tabloïd et les formulaires.

Saint-Hubert, le 19 novembre 2003

H:\Annick\Maurice\Formulaire\lettre depassement.dcl.wpd
7500, Chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3S6 • Tél. : (450) 462-2581 • 1-800-361-5101 • Fax : (450) 462-4534 • <http://www.synd-champlain.qc.ca>

Rue Salaberry: 394, Dufferin, bureau 204, Valleyfield (Québec) J6S 2A8 • Tél. : (450) 371-7407 • 1-877-719-1913 • Fax : (450) 371-7004 • <http://www.synd-champlain.qc.ca>



DÉTERMINATION DE DÉPASSEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE AU PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE OU EN CLASSE SPÉCIALE (EHDAA)

C.S. MARIE-VICTORIN ☐

C.S. DES PATRIOTES ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. Résidence : () _____ - _____ Tél. École : () _____ - _____

École : _____ Degré : _____

NOTE : Les "tableaux" apparaissent au supplément "Le Champlain"

Identification du groupe : _____

Nombre d'élèves : _____ (1) vs _____ maximum (2) (voir : tableau 1)

moyenne : _____ (Moy.)

Nombre d'élèves en dépassement : (2 - 1) : _____

Compensation (voir tableau 6 a) b) ou c)) : au préscolaire et au primaire : _____

Compensation annuelle en classe spéciale : $\frac{27 \times N}{\text{moyenne}} \times 738 \times 1\$ =$ _____

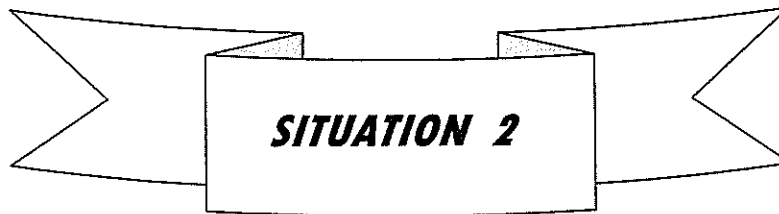
*Valeur pondérée de N : voir tableau 4

D = Durée d'enseignement assumée auprès de ce groupe

$$D = \frac{20,5}{5} \text{ heures} \times 180 \text{ jours} = 738$$

Communiqué à la direction le : _____
(date)

Écrit ☐ Verbal ☐



**DÉTERMINATION DE DÉPASSEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE EN CLASSE
ORDINAIRE AVEC INTÉGRATION D'ÉLÈVES (HDAA)
(PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE)**

C.S. MARIE-VICTORIN ☐

C.S. DES PATRIOTES ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. Résidence : () _____ - _____ Tél. École : () _____ - _____

École : _____ Degré : _____

NOTE : Les "tableaux" apparaissent au supplément "Le Champlain"

Identification du groupe : _____

Nombre d'élèves réguliers : _____ (3) maximum (voir : tableau 1) _____ (4)

moyenne : _____ (Moy.)

Nombre d'élèves intégrés :

Catégorie	Nombre d'élèves	Pondération selon la catégorie	Total Pondéré	Total* arrondi

____ (5)

Nombre total d'élèves après intégration (3 + 5) : _____ (6)

Nombre d'élèves en dépassement : (6 - 4) : _____

Compensation (voir tableau 6 a) b) ou c)) : _____

Communiqué à la direction le : _____
(date)

Écrit ☐ Verbal ☐

Pour chacune des catégories :

- * Si la fraction est inférieure à .5 ne pas tenir compte
- * Si la fraction est supérieure à .5 on complète à l'unité supérieure ou égale



**DÉTERMINATION DE DÉPASSEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE EN
CLASSE SPÉCIALE (EHDA) COMPRENANT DES ÉLÈVES
DE DIFFÉRENTES CATÉGORIES (PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE)**

C.S. MARIE-VICTORIN ☐

C.S. DES PATRIOTES ☐

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Résidence : () _____ - _____

Tél. École : () _____ - _____

École : _____

Degré : _____

NOTE : Les "tableaux" apparaissent au supplément "Le Champlain"

Compléter le tableau suivant :

Catégorie (voir : tableau 2)	(A) Nombre d'élèves	(B) Maximum d'élèves (voir : tableau 2)	Quotient A ÷ B
TOTAL (C) : _____		TOTAL (D) : _____	

Maximum du groupe (C ÷ D) : _____ (E)

Moyenne de ce groupe : _____ (E) - 2 : _____ (Moy.)

Dépassement (C - E) : _____

Compensation annuelle : $\frac{27 \times N \times D \times 1\$}{\text{Moyenne}} =$ _____

N = Valeur pondérée (voir tableau 4)

D = Durée d'enseignement auprès de ce groupe

$\frac{20,5 \text{ heures}}{5 \text{ jours}} \times 180 \text{ jours} = 738$

Communiqué à la direction le : _____
(date)

Écrit ☐

Verbal ☐

SITUATION 1

DÉTERMINATION DE DÉPASSEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE EN CLASSE ORDINAIRE (SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE) OU SPÉCIALE (EHDA)

C.S. MARIE-VICTORIN ☐

C.S. DES PATRIOTES ☐

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Résidence : () _____ - _____

Tél. École : () _____ - _____

École : _____

Degré : _____

NOTE : Les "tableaux" apparaissent au supplément "Le Champlain"

Identification du groupe : _____

Nombre d'élèves : _____ (1) vs _____ maximum (2) (voir : tableau 1)

moyenne : _____ (Moy.)

Nombre d'élèves en dépassement : (2 - 1) : _____

Dépassement après pondération (N) (voir : tableau 4) _____

Communiqué à la direction le : _____ Écrit ☐ Verbal ☐
(date)

SITUATION 2

DÉTERMINATION DE DÉPASSEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE EN CLASSE ORDINAIRE AVEC INTÉGRATION D'ÉLÈVES (HDAA) (SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE)

C.S. MARIE-VICTORIN ☐

C.S. DES PATRIOTES ☐

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Résidence : () _____ - _____

Tél. École : () _____ - _____

École : _____

Degré : _____

NOTE : Les "tableaux" apparaissent au supplément "Le Champlain"

Identification du groupe : _____

Nombre d'élèves réguliers : _____ (3) maximum (voir : tableau 1) _____ (4)

moyenne : _____ (Moy.)

Nombre d'élèves intégrés :

Catégorie	Nombre d'élèves	Pondération selon la catégorie	Total Pondéré	Total* arrondi

_____ (5)

Nombre d'élèves intégrés après pondération (voir tableau 3) : _____ (5)

Nombre total d'élèves après intégration (3 + 5) : _____ (6)

Nombre d'élèves en dépassement (6 - 4) : _____

Dépassement après pondération (N) (voir : tableau 4) _____

Communiqué à la direction le : _____
(date)

Écrit ☐

Verbal ☐

Pour chacune des catégories :

- * Si la fraction est inférieure à .5 ne pas tenir compte
- * Si la fraction est supérieure à .5 on complète à l'unité supérieure ou égale

SITUATION 3

DÉTERMINATION DE DÉPASSEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE EN CLASSE SPÉCIALE (EHDAA) COMPRENANT DES ÉLÈVES DE DIFFÉRENTES CATÉGORIES (SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE)

C.S. MARIE-VICTORIN ☐

C.S. DES PATRIOTES ☐

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Résidence : () _____ - _____

Tél. École : () _____ - _____

École : _____

Degré : _____

NOTE : Les "tableaux" apparaissent au supplément "Le Champlain"

Compléter le tableau suivant :

Catégorie (voir : tableau 2)	(A) Nombre d'élèves	(B) Maximum d'élèves (voir : tableau 2)	Quotient A ÷ B
Total (C) : _____		Total (D) : _____	

Maximum du groupe (C ÷ D) : _____ (E)

Moyenne de ce groupe : _____ (E) - 2 = _____ (Moy.)

Dépassement (C - E) : _____

Dépassement après pondération (N) (voir : tableau 4) : _____

Communiqué à la direction le : _____
(date)

Écrit ☐ Verbal ☐

CALCUL DE LA COMPENSATION MONÉTAIRE **POUR DÉPASSEMENT D'ÉLÈVES (SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE)** **(À CONSERVER)**

En vous référant à votre situation, appliquer la formule qui suit pour estimer la compensation annuelle :

$$\frac{27 \times N}{\text{Moy.}} \times D \times 1\$ = \text{Compensation : } \underline{\hspace{2cm}} \$$$

annuelle

Données utiles

N = valeur pondérée de N (tableau 4)
Moy. = moyenne de ce groupe
D = nombre de périodes x facteur d'équivalence x nombre de cycles

D = durée totale de votre enseignement à ce groupe exprimée en périodes de 50 minutes ou son équivalent sachant que :

	⇒ 1 période de 45 minutes = 0.90
<u>Facteurs</u>	⇒ 1 période de 50 minutes = 1.0
<u>d'équivalence</u>	⇒ 1 période de 60 minutes = 1.2
	⇒ 1 période de 75 minutes = 1.5

D = nombre de périodes x facteur d'équivalence x nombre de cycles

180 jours de classe ÷ 15 jours / cycle = 12 cycles
 180 jours de classe ÷ 9 jours / cycle = 20 cycles
 180 jours de classe ÷ 5 jours / cycle = 36 cycles